

*Questions orales*

## ON DEMANDE D'ÉTABLIR UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, je signale au ministre qu'une tonne d'acier produite par un producteur primaire au Canada crée environ huit heures de travail mais qu'elle crée environ une heure de travail si elle est fabriquée. Le ministre pourrait-il voir s'il est possible d'instaurer un système de surveillance comme celui qui existe aux États-Unis, pour nous permettre d'agir et, à long terme, de protéger la valeur des marchés américains ainsi que les emplois chez les producteurs primaires canadiens?

**L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit en répondant à la première question du député, je me renseignerai pour voir si le gouvernement exerce actuellement une certaine surveillance. Dans la négative, je demanderai s'il serait souhaitable qu'il le fasse.

\* \* \*

## L'EMPLOI

## LE RAPPORT ABELLA—L'ORGANISME CHARGÉ D'APPLIQUER LA LOI

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur le Président, j'aimerais poser moi aussi une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

[Français]

La réponse du gouvernement au rapport Abella annoncée vendredi dernier n'inclut pas du tout les mécanismes réels de renforcement. Étant donné que le juge Abella avait dit dans son rapport que les programmes volontaires ne produisent pas du tout le résultat voulu, je pose la question suivante: Est-ce que la ministre peut maintenant dire à la Chambre qu'elle mettra sur pied une «agence de renforcement» afin d'assurer un redressement réel des inégalités pour les quatre groupes mentionnés dans le rapport du juge Abella?

[Traduction]

**L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, le député n'a pas encore compris ma déclaration de vendredi dernier. J'ai dit alors que les rapports étaient obligatoires, et non facultatifs. Chaque année, les entreprises seront légalement tenues de faire rapport des mesures qu'elles auront prises pour favoriser l'égalité dans l'emploi. La loi exigera qu'elles rassemblent toutes les données pertinentes dans des dossiers informatisés. Les sociétés de la Couronne devront en faire autant. Les entreprises sollicitant des contrats du gouvernement devront se conformer à cette exigence et faire la preuve qu'elles ont atteint leurs objectifs, sous peine de perdre le droit de postuler des contrats du gouvernement. Tout cela n'est pas facultatif. C'est bel et bien obligatoire.

## ON DEMANDE D'ÉTABLIR UN ORGANISME CHARGÉ D'APPLIQUER LA LOI

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur le Président, je ne pense pas que la ministre ait saisi ma question. Elle a dit que les sociétés sont maintenant tenues de faire rapport au Parlement. Ma question portait sur l'organisme chargé

d'appliquer la loi. Dans son rapport, le juge Abella a indiqué qu'un organisme chargé d'appliquer la loi était nécessaire et qu'un système de rapport facultatif ne donnerait pas les résultats escomptés. La ministre pourrait-elle annoncer maintenant qu'un organisme quelconque sera chargé de veiller à l'égalité sur le marché du travail pour les quatre groupes que le juge Abella a identifiés dans son rapport? Autrement, ce sera un échec.

**L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Encore une fois, monsieur le Président, le député ne comprend pas. La juge Abella a fait savoir qu'elle se réjouissait des efforts du gouvernement. Je pense qu'elle a été fort étonnée que nous ayons donné suite aussi rapidement et aussi sérieusement à ses recommandations. Cependant, j'ajouterai pour la gouverne du député que s'il examine les lois relatives aux droits des Canadiens, il constatera que la Commission canadienne des droits de la personne peut intervenir si elle estime que la démarche visant à fournir ces renseignements au Parlement et à les rendre publics laisse à désirer; ainsi disposera-t-elle d'une matière concrète sur laquelle travailler. C'est ce qui lui a fait défaut jusqu'à présent.

\* \* \*

## L'ENVIRONNEMENT

## LA VENTE D'EAU POTABLE

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresserai ma question au vice-premier ministre. Je voudrais savoir s'il approuve l'empressement manifesté par son chef, d'après ce que rapporte le magazine *Fortune*, à vendre les réserves canadiennes d'eau potable au plus offrant, sans tenir compte de l'avertissement donné l'été dernier par la commission d'enquête sur la politique fédérale sur les eaux intérieures qui a révélé que déjà, dans certaines parties du Canada, nos réserves suffisent à peine.

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, je n'ai pas lu l'article en question.

## LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Eh bien, les Canadiens vont devoir attendre que le cabinet affiche clairement sa position.

Je m'adresse encore au vice-premier ministre, cette fois à propos des entretiens qui se dérouleront à Québec dimanche et lundi prochains. Veillera-t-il à ce que figure à l'ordre du jour le grave problème de la détérioration des eaux de la Niagara et du lac Ontario, au centre d'un bassin de population de cinq millions de personnes qui souffriront vraisemblablement de pénurie d'eau dans une décennie ou deux si l'on ne supprime pas la contamination par des produits toxiques?

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, je vais examiner la question soulevée par le député et je ferai tout mon possible pour voir à ce qu'on lui accorde la considération voulue.